

Braccio, Nadia

De: Maren Reinhold [mly.reinhold@gmail.com]
Envoyé: 6 mars 2014 10:35
À: Greffe
Cc: Benoit
Objet: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Bonjour,

La présente et pour signaler que je suis contre l'installation des compteurs émetteur de radiofréquence pour plusieurs raisons:

1. Un compteur 'intelligent', doté d'une capacité de transmission sans fil des données recueillies, compromet les droits à la vie privée et à la santé des résidents de notre propriété.
2. Un compteur 'intelligent' a des effets potentiels dangereux sur la santé. Je trouve Santé Canada devrait réviser le dossier des ondes électromagnétique et leurs effets sur la santé avec des derniers recherches indépendant et diminuer le taux d'émission radiofréquence toléré. Le gouvernement ne devrait pas accepter que Hydro "force" la population d'avoir des compteurs qui risquent d'être dangereux pour la santé de sa population.
3. Hydro Québec devrait montrer clairement les taux que leur compteurs émet. Présentement il essaye de diminuer leur effets avec une graphique d'émission en **moyen** de 50uw/m2. Il devrait plutôt marquer le taux d'émission **réel** (env. 60000uw/m2)
4. Nous désirons conserver le **compteur électromécanique** actuel. Je ne comprends pas pourquoi des compteurs fonctionnels devraient être remplacés. S'il s'avérait obligatoire les remplacer, nous tenons à ce qu'il le soit par un autre compteur électromécanique, sans radiofréquence, et que ce maintien et/ou remplacement n'entraîne **aucun frais d'installation ou autre frais additionnel**. Des frais proposés actuellement par Hydro ne laissent pas vraiment le choix à beaucoup de personnes. En plus Hydro va charger des frais par compteur même si tous les compteurs d'un immeuble sont au même endroit. (ex. 6plex = 6x les frais à la place de 1x). Pourtant leur technicien doit se déplacer juste une fois.

Merci de votre attention et bonne journée

Maren Reinhold
Benoit le Bigot